



L'index d'égalité Femme Homme vient d'être publié : où en est l'AFPA ?

L'index d'égalité femme –homme publié présenté le mardi 5 mars dernier par Mme La ministre du Travail pour les entreprises de + de 1000 salariés, a soufflé le chaud et le froid. **La note moyenne des grandes entreprises de + de 1000 salariés est de 80 sur 100.** Une sur deux (732 sur 1460) a publié son index à ce stade.

Pour l'AFPA, c'est le froid qui nous guette car sa note est largement en dessous de cette moyenne. **L'AFPA a annoncé, par une publication dans Agora un index de 69 sur 100.** La CFE CGC, compte tenu du niveau de la note, est interpellée par les commentaires faits dans Agora pour accompagner cette publication : *« Ce résultat qui sera à comparer aux autres entreprises, met en avant plusieurs points positifs »*. Non.

La CFE CGC fera part, à l'occasion du prochain CCE de son étonnement à ce sujet. **Pour votre information les 118 entreprises (1 sur 6 dont l'AFPA) qui n'ont pas passé la barrière des 75 points, auront un délai de 3 ans pour corriger le tir,** sous peine de devoir verser une amende de 1% de masse salariale. Même s'il y a toujours des explications qui sont potentiellement compréhensibles, on peut espérer que l'AFPA saura, par respect de la loi, réagir et rectifier le tir très rapidement.

Rappelons les critères :

Ecart de rémunération sur 40 points, écart de taux de d'augmentation individuelle sur 20 pts, écart de taux de promotion sur 15 pts, augmentation après un congé maternité 15 pts, nombre de femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations sur 10 pts = 100 points